

12. Annexe 5 : Facturation et paiement

émet des factures par CAR mensuellement.

Toute facture d'un service facturable en fonction du volume de trafic, sera accompagnée du résultat des comptages correspondants conforme à l'article 7.3.3. Le résultat des comptages sera aussi envoyé par E-mail sous forme de fichier Microsoft Excel.

L'Opérateur paiera les factures relatives au mois m au plus tard le 25^{ème} jour ouvrable du mois m+1.

En cas de retard de paiement ou de paiement partiel d'une facture, une pénalité de retard est applicable de plein droit. Cette pénalité est égale au taux du marché monétaire (TMM) majoré de trois (3) points, calculé sur le montant restant dû. La pénalité est due dès le premier jour de retard et sera calculée sur une base journalière.



En cas de contestation du montant d'une facture, l'Opérateur dispose de maximum cinq (5) jours ouvrables pour formuler par CAR une opposition sur cette facture. Une opposition éventuelle est recevable seulement si elle inclut les résultats des comptages conformes à l'article 7.3.3 et ceci sous formats papier et électronique (fichier Excel).

Si le montant contesté représente moins de cinq pourcents (5%) de la somme totale de la facture, l'Opérateur paiera la facture de _____ dans son intégralité et avant l'expiration du délai maximal de paiement. Si après investigation, il est démontré que le montant de la facture était trop élevé, _____) remboursera la différence sept (7) jours après la conclusion de l'investigation.

Si le montant contesté représente plus de cinq pourcents (5%) de la somme totale de la facture, l'Opérateur paiera la partie non-contestée avant expiration du délai maximal de paiement. Si après investigation, il est démontré que le montant payable est plus élevé que le montant payé par l'Opérateur, l'Opérateur paiera, dans un délai de sept (7) jours après la conclusion de l'investigation, le montant de la somme restant due, majoré de la pénalité définie ci-dessus.

En cas de contestation, _____ et l'Opérateur essaieront de résoudre les différences de bonne foi. Si il n'est pas possible de résoudre les différences, l'Opérateur ou _____ peuvent faire appel à un auditeur qualifié. L'Opérateur et _____ doivent fournir à cet auditeur toutes les informations lui permettant d'évaluer les différences sous forme électronique. L'Opérateur paiera les coûts de la mission d'audit et d'investigation facturés par l'auditeur, sauf si ce dernier détermine que la différence est due à une erreur dans la facture émise par Ooredoo. La décision de l'expert est exécutoire.

